

## COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL Du JEUDI 22 OCTOBRE 2009

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Jacques LELOUP Maire, le jeudi 22 Octobre 2009 à 19H00

Etaient présents : Mr LELOUP Maire, Mme THOMAS, Melle POUILLON, Mrs LE MEUR, RICARD, Adjoints, Mmes CALLOL, FEUILLET, Melle LECONTE, Mrs LANDRY, LAMBERT, LENTZ, BONNAFI, VOREPPE, BRAOUEZEC.

Absent excusé : Mr RUMEAU

Secrétaire de séance : Mr LENTZ Dominique.

\*\*\*\*\*

Après lecture de l'ordre du jour, le Conseil délibère en séance publique.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance du 10/09/09.

### Approbation du rapport de la Commission d'Evaluation des Transferts de charges 2009 (CLET) :

Mr le Maire nous informe que le transfert porte essentiellement sur le montant de charges à prendre en compte dans l'attribution de compensation de la Commune de Vaux le Pénil, pour l'entretien courant de la zone industrielle de Melun / Vaux le Pénil. Mr le Maire rappelle l'historique de la zone industrielle et la décision de la CAMVS d'élargir sa compétence à l'entretien et à la gestion des zones requalifiées par la communauté. La CAMVS n'ayant pas de personnel compétent pour l'entretien, c'est la commune de Vaux le Pénil qui assure le nettoyage. Les frais d'entretien sont estimés à 250 000 €. Il est proposé que cette charge soit prise en compte à hauteur de 50 % par la Commune de Vaux le Pénil. Cette charge sera mutualisée. A l'unanimité le Conseil adopte le rapport de la CLET.

### Décision modificative n°1 :

Suite à l'absence pour maladie du personnel et afin d'équilibrer certains chapitres, des ajustements de crédit doivent être réalisés : Art 20415 + 6 000 €, Art 21534 + 11 000 €, Art 021 + 17 000 €, Art 605 -17 000 €, Art 6218 + 6 600 €, Art 6226 - 2 600 €, Art 6232 - 6 000 €, Art 6451 + 2 000 €, Art 023 + 17 000 €. A l'unanimité le Conseil vote la décision modificative n°1.

### Rapport annuel du Syndicat du Secteur Electrique 2008 (SISEM) :

Mr LAMBERT donne lecture du rapport annuel 2008 du SISEM et informe le Conseil Municipal que ce dernier est à la disposition de chaque conseiller. Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

### Abandon définitif de la ZAC de la Plaine du Jard :

Mr le Maire rappelle l'historique de la ZAC. Le Commissaire Enquêteur a rendu dans un rapport des conclusions défavorables à la création de la ZAC de la Plaine du Jard, il a estimé que le projet urbanise des terres agricoles de très bonne qualité et ampute plusieurs exploitations locales. De plus, vu la conjoncture actuelle, il ne semble pas opportun de poursuivre la réalisation de la ZAC. Toutefois cette suppression doit être envisagée sous réserve de l'accord d'Aménagement 77, de résilier le contrat de concession sans dédommagement. A l'unanimité le Conseil autorise Mr le Maire à mettre en place les mesures nécessaires pour obtenir d'Aménagement 77 cet accord.

### Questions diverses

- Mme CALLOL informe des actions qui se sont menées sur la Commune en faveur des Jeunes.
- Mr BRAOUEZEC demande si le SISEM a son propre bureau d'étude. Il lui est répondu que oui.
- Mme THOMAS informe que le site internet fonctionne bien, que l'hébergeur fait toujours les mises à jour gratuitement. Que, concernant le magazine sa forme va changer en janvier.
- Mr LE MEUR informe que les travaux d'enfouissement doivent être terminés sous 15 jours. Que, durant les vacances scolaires, la société des eaux va intervenir sur les branchements en plomb.
- Mr LE MEUR informe du changement d'une partie des fenêtres de l'école.
- Mr LE MEUR avise de la pose de panneaux « Chemin du Moulin » afin d'informer les gens que cette route est dangereuse.

Mr LELOUP nous rend compte de la pose de bandes jaunes au niveau de la placette ainsi que le rapprochement des jardinières, afin d'y interdire le stationnement. Que l'étude d'aménagement de cette placette est pratiquement terminée et que le projet sera présenté avant la fin novembre, avec une limitation à 30 kms sur le village.

La séance est levée à 19H40